

Décision

Générale

colonial

Décision n° 213 du 8 avril 1941 :

n° 213

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 avril 1941

Numéro JO

n° 533 du 30/04/1941

Date du numéro

30 avril 1941

TEXTE INTÉGRAL

Un congé d'estivage de vingt et un jours, à compter du 10 avril 1941, est accordé à M. Pichon. receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre.